

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Présents (17) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Danielle JOLLAND, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (4) : Carole De JOUX (procuration à Amélie RAVEL), Alain TERRAIL (procuration à Pascal PEREZ), Christian DIDIER (procuration à Olivier ROCHAS), Marie-Jo JEAN (procuration à Catherine RISSOAN)

Absents (2) : Christine CAUSSE-LAMBERT, Bernard CROZAT

Secrétaire de séance : Sébastien CARRE, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2024/24 : Modification du tableau des emplois

Vu le code général de la fonction publique territoriale;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de créer et/ou supprimer des emplois permanents;

Considérant la réorganisation du service périscolaire;

Considérant les mouvements de personnel au sein du service ATSEM et entretien;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 026-212602064-20240628-2024_24-DE

SLOW

ATSEM	ATSEM	32,5	Suppression	1 ^{er} juillet 2024
ATSEM	ATSEM	28	Suppression	1 ^{er} juillet 2024
Agent service entretien	Adjoint technique	21	Suppression	1 ^{er} juillet 2024
Animateur	Adjoint d'animation	15,88	Suppression	1 ^{er} septembre 2024
Animateur	Adjoint d'animation	22,45	Suppression	1 ^{er} septembre 2024
Animateur	Adjoint d'animation principal classe 1 ^{ère}	35	Suppression	1 ^{er} juillet 2024
Animateur	Adjoint d'animation	35	Création	1 ^{er} juillet 2024
Animateur	Adjoint d'animation	35	Création	1 ^{er} juillet 2024
ATSEM	Adjoint d'animation	31,23	Création	1 ^{er} juillet 2024
ATSEM	Adjoint d'animation	31,23	Création	1 ^{er} juillet 2024
Animateur	Adjoint d'animation	35	Création	1 ^{er} juillet 2024
Animateur	Adjoint d'animation	28	Création	1 ^{er} juillet 2024

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 026-212602064-20240628-2024_24-DE

SLO

MONTMEYRAN, le 28 juin 2024

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Sébastien CARRE



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.